

INGÉNIEUR TERRITORIAL

CONCOURS EXTERNE

SESSION 2015

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

A partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, rédaction d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités choisie par le candidat au moment de son inscription.

Durée : 5 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : URBANISME, AMÉNAGEMENT ET PAYSAGES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 38 pages

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend

le nombre de pages indiqué

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Ingénieur territorial, vous devenez chef du service urbanisme et aménagement de l'espace de la communauté d'agglomération d'INGECO de 150 000 habitants.

A ce titre, le directeur général des services souhaite qu'une réponse soit apportée aux préoccupations de certaines communes situées en périphérie de cette agglomération dans le domaine de l'urbanisme commercial. Ces communes constatent un double mouvement : l'apparition de friches commerciales sur les zones commerciales développées en périphérie de villes au moment de la désindustrialisation et la disparition des commerces de proximité notamment au centre de communes.

Dans un premier temps, le directeur général des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'urbanisme commercial.

8 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'élaborer un ensemble de propositions opérationnelles visant à permettre la mise en œuvre d'une stratégie d'urbanisme commercial raisonnée et durable.

12 points

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

Liste des documents :

Document 1 : « Mirage commercial après désindustrialisation » – *Pascal Madry – liberation.fr* – 12 mars 2014 – 2 pages

Document 2 : « Commerce : "Les grandes métropoles ont gagné la bataille territoriale" » – *Michel Tendil et Jean-François Guélain – localtis.info* – 11 juin 2014 – 2 pages

Document 3 : « La réforme de l'urbanisme commercial par la loi du 18 juin 2014 - Un peu plus d'urbanisme, un peu moins de commerce » – *Jean-François Joye – AJDA* – 2014 – 6 pages

Document 4 : « Urbanisme commercial - la révolution new look » – *Sonia Lavadinho et Bernard Lensel – Revue Urbanisme n°377* – Mars-avril 2011 – 7 pages

Document 5 : « Commerces – comment redonner du souffle au centre-ville » (extrait) – *Laure Martin – La Gazette des communes n°2258* – 23 février 2015 – 2 pages

Document 6 : « Comment requalifier les espaces commerciaux ? » – *Nicolas Gillio et Anne Vial – Techni.Cités n°260* – 8 décembre 2013 – 3 pages

Document 7 : « Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération Messine » (extrait) – *Syndicat mixte du SCOTAM* – 20 novembre 2014 – 1 page

Document 8 : « Découvrez le Parc de Saint-Paul, second retail-park d'Apsys » – *Daniel Bicard – isa-conso.fr* – 9 octobre 2014 – 3 pages

Document 9: « Réforme de l'urbanisme commercial - Et si l'urbanisme faisait loi ? »
– adcf.org – Février 2011 – 9 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

INGÉNIEUR TERRITORIAL

CONCOURS INTERNE

SESSION 2015

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription.

Durée : 4 heures
Coefficient : 3

SPÉCIALITÉ : URBANISME, AMÉNAGEMENT ET PAYSAGES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surlieur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 38 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué
S'il est incomplet, en avertir le surveillant**

Ingénieur territorial, vous devenez chef du service urbanisme et aménagement de l'espace de la communauté d'agglomération d'INGECO de 150 000 habitants.

A ce titre, le directeur général des services souhaite qu'une réponse soit apportée aux préoccupations de certaines communes situées en périphérie de cette agglomération dans le domaine de l'urbanisme commercial. Ces communes constatent un double mouvement : l'apparition de friches commerciales sur les zones commerciales développées en périphérie de villes au moment de la désindustrialisation et la disparition des commerces de proximité notamment au centre de communes.

Dans un premier temps, le directeur général des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'urbanisme commercial.

12 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'élaborer un ensemble de propositions opérationnelles visant à permettre la mise en œuvre d'une stratégie d'urbanisme commercial raisonnée et durable.

8 points

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

Liste des documents :

Document 1 : « Mirage commercial après désindustrialisation » – *Pascal Madry – liberation.fr* – 12 mars 2014 – 2 pages

Document 2 : « Commerce : "Les grandes métropoles ont gagné la bataille territoriale" » – *Michel Tendil et Jean-François Guélain – localtis.info* – 11 juin 2014 – 2 pages

Document 3 : « La réforme de l'urbanisme commercial par la loi du 18 juin 2014 - Un peu plus d'urbanisme, un peu moins de commerce » – *Jean-François Joye – AJDA* – 2014 – 6 pages

Document 4 : « Urbanisme commercial - la révolution new look » – *Sonia Lavadinho et Bernard Lensel – Revue Urbanisme n°377* – Mars-avril 2011 – 7 pages

Document 5 : « Commerces – comment redonner du souffle au centre-ville » (extrait) – *Laure Martin – La Gazette des communes n°2258* – 23 février 2015 – 2 pages

Document 6 : « Comment requalifier les espaces commerciaux ? » – *Nicolas Gillio et Anne Vial – Techni.Cités n°260* – 8 décembre 2013 – 3 pages

Document 7 : « Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération Messine » (extrait) – *Syndicat mixte du SCOTAM* – 20 novembre 2014 – 1 page

Document 8 : « Découvrez le Parc de Saint-Paul, second retail-park d'Apsys » – *Daniel Bicard – isa-conso.fr* – 9 octobre 2014 – 3 pages

Document 9: « Réforme de l'urbanisme commercial - Et si l'urbanisme faisait loi ? »
– adcf.org – Février 2011 – 9 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.